

**MACSF stage  
N° 6963229/P08A 001  
ATTESTATION D'ASSURANCE**

PVATTMED1

La **MACSF assurances**, SIREN n° 775 665 631  
et le **Sou Médical**, SIREN N° 784 394 314, Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles  
Sociétés d'Assurance Mutuelle - Entreprises régies par le Code des Assurances  
Sièges sociaux : Cours du Triangle – 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX

certifient que: **Mademoiselle**

est titulaire du contrat MACSF stage N° / en qualité de stagiaire d'une profession médicale,  
paramédicale ou auxiliaire sanitaire.

Ce contrat couvre une période de **1 an** à compter du et s'exerce en France métropolitaine, dans les  
départements, régions et collectivités d'Outre-Mer, au sein de l'Union Européenne, Andorre, et la Suisse pour des  
stages n'excédant pas 4 mois.

	<b>Montant des garanties par sinistre</b>	<b>Franchise par sinistre</b>
<b>Individuelle Accidents <sup>(1)</sup></b>		
▪ Décès accidentel	8 000 euros	Néant
▪ Invalidité par accident	16 000 euros	Néant
<b>Responsabilité Civile Professionnelle <sup>(2)</sup></b>		
▪ Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions d'euros	Néant
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 euros	150 euros
<b>Protection Juridique</b>	Prise en charges des frais judiciaires et des frais d'expertise dans les limites énoncées aux dispositions générales	

<sup>(1)</sup> Le contrat a pour objet de garantir au(x) bénéficiaire(s) le versement d'un capital décès ou le versement à l'assuré lui-même  
d'un capital invalidité en cas :

- de décès accidentel ou d'invalidité d'origine accidentelle dans le cadre de la vie étudiante, trajets inclus (y compris les risques encourus dans le cadre de travaux pratiques, de dissection et d'anatomie), des stages médicaux et paramédicaux en milieu hospitalier ou extrahospitalier, le jour de l'examen.
- de décès ou d'invalidité résultant d'une maladie professionnelle contractée à l'occasion d'un stage dans l'enceinte de l'établissement d'accueil.

La MACSF assurances renonce à tout recours qu'elle serait en droit d'exercer au titre de l'assurance Individuelle Accidents contre tout organisme dans lequel le souscripteur / assuré effectue ses stages.

<sup>(2)</sup> Les montants énoncés dans ce tableau s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondues de 15 millions d'euros par année d'assurance.

<b>CLAUDE MALADIE PROFESSIONNELLE</b>
Par extension aux Conditions Générales du présent contrat, vous êtes assuré pour les risques décès et invalidité au cas où vous contracteriez une maladie professionnelle à l'occasion de la pratique de votre stage dans l'enceinte de l'établissement d'accueil.

<b>NATURE DU STAGE</b>
stage d'orthophonie pour équivalence Stage dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice de la profession d'orthophoniste en France.

<b>ETABLISSEMENT DU STAGE</b>
stage d'orthophonie chez Mme
stage chez Mme I

Le Directeur Général de MACSF assurances et le Directeur Général de Sou Médical

PVATTMED2

MACSF assurances - Société d'Assurances Mutuelle - Entreprise régie par le Code des Assurances - Adresse Postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 LA  
DEFENSE CEDEX - Siège social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX - SIREN N°775 665 631 - N° TVA intra-communautaire FR79775665631 - Tél.32.33

LE SOU MEDICAL - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - Société d'Assurance Mutuelle - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège  
Social:Cours du Triangle,10 cours de Valmy,92800 PUTEAUX-784 394 314 00032 RCS NANTERRE-CODE APE:6512Z-N°TVA Intra-communautaire FR08784394314-Tél.32.33